Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 040-264001892-20260414-DCA0201-DE

République Française
Département des Landes
Mont de Marsan

Délibération du Conseil d'Administration

Séance du 14 avril 2026

N°2026-DCA-02-01

L'an 2026, le 14 avril 2026 à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mont de Marsan s'est réuni en salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mont de Marsan, lieu exceptionnel pour cette séance, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUTIN, Président du CCAS, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du Conseil d'Administration le 10 avril 2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau d'affichage extérieur réservé à cet effet le 10 avril 2026.

Présents :
M. Frédéric DUTIN, M. Alain BACHÉ, Mme Margaux FRITSCH, Mme Marie-Laure LAFARGUE, Mme Alexia SALDUCCI, Mme Régine LASSALLE, M. Laurent BROUX, M. Jean-François MEVEL et M. Alain SENTUCQ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Excusé avec procuration :M. Pierre-Marie DELBEKE donne pouvoir à Mme Alexia SALDUCCI et Mme Corinne CAPDEVILLE donne pouvoir à Mme Marie-Laure LAFARGUE.

Absents : Mme Danielle LINXE et M. Hicham LAMSIKA.

Mme DANNÉ est désignée secrétaire de séance par le Conseil d'Administration. (Conformément à l'article R.123-23 alinéa 3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et au règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale, la direction du CCAS est nommée secrétaire de séance, en son absence, un cadre du CCAS assistant au Conseil d'Administration et désigné par le Président ou la Vice-Présidente la remplacera).

Objet : Installation du nouveau conseil d'administration du CCAS

Nomenclature Acte : **5.1.4 Élection exécutif CCAS**

Rapporteur : Monsieur Frédéric DUTIN, Président du CCAS

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 040-264001892-20260414-DCA0201-DE

Monsieur le Maire, Président du CCAS, rappelle l'importance des actions menées par l'établissement public en faveur des habitants de Mont de Marsan dans le domaine des personnes en difficulté et des personnes âgées.

De manière générale, les missions du Centre Communal d'Action Sociale sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles :
« *le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Le centre communal d'action sociale peut créer et gérer en services non personnalisés les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L.312-1* »

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.123-6 et suivants et R.123-8 et suivants,

Vu le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 issu de la Loi 3DS, portant diverses adaptations du Code de l'Action Sociale et des Familles et du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 04-0081 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration,

Vu le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 8 avril 2026 désignant les membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS,

Vu les arrêtés du Maire n° 0969, 0968, 0967, 0966, 0965, 0964 en date du 09 avril 2026 nommant les administrateurs au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Monsieur Frédéric DUTIN, Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mont de Marsan procède à l'installation du Conseil d'Administration comme suit :

Monsieur Frédéric DUTIN	Président de droit
<u>Membres élus par le Conseil Municipal :</u>	
Monsieur Alain BACHÉ, Adjoint municipal	Administrateur
Madame Marie-Laure LAFARGUE, Adjointe municipale	Administratrice
Madame Margaux FRITSCH, Conseillère municipale	Administratrice
Madame Corinne CAPDEVILLE, Conseillère municipale	Administratrice
Monsieur Hicham LAMSIKA, Conseiller municipal	Administrateur
Madame Alexia SALDUCCI, Conseillère municipale	Administratrice

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 040-264001892-20260414-DCA0201-DE

Membres nommés par le Maire :

Monsieur Jean-François MEVEL, Administrateur,
Représentant l'Association « Valentin Haüy »

Madame Danielle LINXE, Administratrice,
Représentant l'Union Départementale des Associations Familiales des Landes

Monsieur Pierre-Marie DELBEKE, Administrateur,
Représentant l'Association de l'Amicale landaise des Parents et Amis de Polyhandicapés

Monsieur Laurent BROUX Administrateur,
Représentant l'Association « Entraid'Addict 40 »

Madame Régine LASSALLE-BUJON Administratrice,
Représentant l'Association des Retraités et Personnes Âgées

Monsieur Alain SENTUCQ Administrateur,
Représentant l'Association « La Ruche Landaise »

Ayant entendu son rapporteur,

- **Monsieur le Président du CCAS de Mont-de-Marsan déclare le Conseil d'Administration du CCAS de Mont-de-Marsan installé.**

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération,

- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de son affichage.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 040-264001892-20260414-DCA0201-DE

Fait à Mont de Marsan, le 14 avril 2026.

IU : 040-264001892-20211215–2026-DCA-02-01-DE

Frédéric DUTIN

Président du CCAS
Maire de Mont-de-Marsan
Président de Mont-de-Marsan Agglomération
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
C.C.A.S de Mont-de-Marsan

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Monsieur le Maire de Mont de Marsan,,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).